Cuba règle l'embauche d'étrangers dans la Zone spéciale de Développement du Mariel



La Havane, 9 déc. (RHC).- Cuba vient de régler l'embauche de travailleurs étrangers dans la Zone spéciale de Développement du Mariel.

Une résolution du ministère cubain du Travail et de la Protection sociale publiée ce jeudi dans le Journal officiel précise que les concessionnaires et les usagers établis dans la Zone spéciale de Développement du Mariel pourront embaucher directement des personnes naturelles étrangères non résidant à Cuba jusqu'à une limite ne dépassant pas 15% du total de leurs travailleurs.

A la demande du Bureau de la Zone spéciale de Développement du Mariel, le ministère cubain du Travail et de la Protection sociale pourra exceptionnellement approuver des pourcentages supérieurs au chiffre fixé par la résolution pour des cas ponctuels et justifiés.



Radio Habana Cuba